

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Le vingt six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Alexandra SOLINAS), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : FABRE Patrice.

Mme Valérie BURAVAND a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Mme DURBESSON expose à l'assemblée la demande de remboursement de la location de la salle Jacques Buravand par Monsieur José CABEZA, qui avait réservé la salle pour le samedi 8 mars 2025. Son traiteur n'ayant pas tenu son engagement, il a été dans l'obligation d'annuler sa soirée.

Elle précise que le contrat de location de la salle Jacques Buravand prévoit un remboursement des sommes versées uniquement en cas de force majeure reconnue par le conseil municipal.

Il convient donc de délibérer afin de permettre le remboursement des sommes versées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de Mme DURBESSON,
Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que l'annulation de cette location est un cas de force majeure et qu'il convient de la rembourser,

DECIDE de rembourser Monsieur José CABEZA.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures nécessaires pour le remboursement de cette location.

PAR 12 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS LA DELIBERATION EST REJETEE

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Remboursement des sommes versées pour la location de la salle Jacques Buravand.

N°81/2025